

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE  
- SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Jessica BERTESCHE a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 25 juin 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 36
	votants : 41

Présents :

**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET  
Mme Alexandra MONTAGNE  
M. Jean-Yves MARNIER

**COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :**

M. Johann BOBLIN  
Mme Sophie CLOUET  
Mme Sylvie ETHORÉ  
Mme Marie-France GOURAUD  
M. Dominique OLIVIER  
M. Vincent YVON

**COMMUNE DE GENESTON :**

Mme Karine PAVIZA  
M. Anthony MARTEIL

**COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :**

M. Frédéric LAUNAY  
M. Pierre BONNET

**COMMUNE DE MONTBERT :**

M Jean-Jacques MIRALLIÉ  
Mme Manuela GUILLET  
M. Christophe DOUILLARD  
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

**COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :**

M. Yannick FÉTIVEAU  
Mme Martine CHABIRAND  
M. Christophe LEGLAND  
Mme Bernadette GRATON  
Mme Marie-Anne DAVID  
M. Christian CHIRON

**COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :**

M. Patrick BERTIN  
Mme Nicole BATARD  
Mme Jessica BERTESCHE

**COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :**

M. Bernard COUDRIAU  
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :**

Mme Valérie BAUDRY  
M. Emmanuel GUILLET  
M. Frédéric SORET  
Mme Stéphanie FREUCHET  
M. Sébastien MICHAUD  
Mme Virginie MENARD  
M. Erwan PICCONE  
M. Xavier DOUAUD

Mme Marie-Thérèse CORGNIET absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA  
Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY  
M. Patrick VOGELSPERGER, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD  
M. Pierre THERY, absent, a donné pouvoir à M. Loïc PLANET  
M. Stephan BEAUGÉ, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET

M. Michel ALUSSON, absent

**BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE SUR LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT  
MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA COMMUNE DE LA CHEVROLIERE POUR LE PROJET DE  
NOUVELLE STATION D'EPURATION**

Par délibération en date du 25 mars 2025, Grand Lieu Communauté a fixé les objectifs et les modalités de la concertation préalable mise en œuvre dans le cadre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de La Chevrolière, procédure permettant de modifier le PLU de la commune pour réaliser une nouvelle station d'épuration répondant aux besoins du territoire communal. La concertation préalable, rendue obligatoire par le fait que la déclaration de projet concerne une commune soumise à la loi littoral et ayant des effets identiques à celle d'une révision, avait pour but de permettre aux habitants, associations locales et de protection de l'environnement et toute personne concernée par ce projet de prendre connaissance des modifications envisagées pour le PLU, et de donner un avis sur ces évolutions, en formulant le cas échéant des observations ou propositions.

La concertation préalable s'est déroulée, conformément aux modalités définies par le Conseil communautaire, du 22 avril 2025 à 9h au 23 mai 2025 à 17h inclus. Trois registres ont été mis à la disposition du public, accompagnés d'un document de présentation du projet et d'une note de synthèse : un registre dématérialisé accessible en ligne et deux registres papier accessibles à l'accueil de la mairie de La Chevrolière et au siège de Grand Lieu Communauté, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public. Les personnes intéressées avaient aussi la possibilité de communiquer leurs observations par mail ou courrier postal. Les modalités définies par la délibération ont été portées à la connaissance du public par affichage de la délibération au siège de Grand Lieu Communauté ainsi qu'en mairie de La Chevrolière, publication sur les sites internet des collectivités et insertion dans le journal Ouest-France en date du 04 avril 2025.

Pendant toute la durée de la concertation préalable, aucune consultation n'a été sollicitée à l'accueil de la mairie de La Chevrolière ou au siège de Grand Lieu Communauté. Sur le site du registre dématérialisé, 501 visites ont été enregistrées, donnant lieu à un total de 99 téléchargements des documents du dossier. Ces visites et téléchargements n'ont toutefois donné lieu à aucune contribution, remarque ou observation.

Le bilan de la concertation préalable sera mis à la disposition du public conformément à la réglementation et sera joint au dossier d'enquête publique. La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de La Chevrolière peut donc être poursuivie. Le projet sera de nouveau porté à la connaissance du public lors de la phase d'enquête publique.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants, L.153-54 et suivants, L.300-6, et R.153-16 et suivants ;

**VU** le Code de l'environnement et notamment ses articles L.121-15-1 et suivants ;

**VU** la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique ;

**VU** les statuts de Grand Lieu Communauté ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° DE083-C250325 en date du 25 mars 2025 fixant les objectifs et les modalités de concertation préalable dans le cadre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Chevrolière pour le projet de nouvelle station d'épuration ;

**VU** le bilan de la concertation préalable réalisé à l'issue de la période de consultation ;

**CONSIDERANT** que la concertation préalable s'est déroulée conformément aux objectifs et modalités définies par le Conseil communautaire, qu'aucune contribution, remarque ou observation n'a été portée à la connaissance de la collectivité, que par conséquent la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de La Chevrolière pour le projet de station d'épuration peut être poursuivie ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ARRÊTE** la concertation préalable menée dans le cadre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Chevrolière pour le projet de création d'une nouvelle station d'épuration,
- **APPROUVE** le bilan de la concertation préalable annexé à la présente délibération,
- **DECIDE** de poursuivre la procédure de déclaration de projet emportant mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Chevrolière pour le projet de création d'une nouvelle station d'épuration,
- **DIT** que la présente délibération sera affichée au siège de Grand Lieu Communauté et en mairie de La Chevrolière, et sera jointe, ainsi que le bilan de la concertation préalable, au dossier d'enquête publique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer tout document nécessaire à l'avancement de ce dossier.

Acte n° : DE130-C010725

Publié sur le site internet le : 07 / 07 / 25

Fait à La Chevrolière, le 2 juillet 2025

Le Président,

M. Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 02/07/2025

Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE  
- SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Jessica BERTESCHE a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 25 juin 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 36
	votants : 41

Présents :

**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET  
Mme Alexandra MONTAGNE  
M. Jean-Yves MARNIER

**COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :**

M. Johann BOBLIN  
Mme Sophie CLOUET  
Mme Sylvie ETHORÉ  
Mme Marie-France GOURAUD  
M. Dominique OLIVIER  
M. Vincent YVON

**COMMUNE DE GENESTON :**

Mme Karine PAVIZA  
M. Anthony MARTEIL

**COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :**

M. Frédéric LAUNAY  
M. Pierre BONNET

**COMMUNE DE MONTBERT :**

M Jean-Jacques MIRALLIÉ  
Mme Manuela GUILLET  
M. Christophe DOUILLARD  
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

**COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :**

M. Yannick FÉTIVEAU  
Mme Martine CHABIRAND  
M. Christophe LEGLAND  
Mme Bernadette GRATON  
Mme Marie-Anne DAVID  
M. Christian CHIRON

**COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :**

M. Patrick BERTIN  
Mme Nicole BATARD  
Mme Jessica BERTESCHE

**COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :**

M. Bernard COUDRIAU  
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :**

Mme Valérie BAUDRY  
M. Emmanuel GUILLET  
M. Frédéric SORET  
Mme Stéphanie FREUCHET  
M. Sébastien MICHAUD  
Mme Virginie MENARD  
M. Erwan PICCONE  
M. Xavier DOUAUD

Mme Marie-Thérèse CORGNIET absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA  
Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY  
M. Patrick VOGELSPERGER, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD  
M. Pierre THERY, absent, a donné pouvoir à M. Loïc PLANET  
M. Stephan BEAUGÉ, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET

M. Michel ALUSSON, absent

**AVENANT 1 – CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT  
CONCÉDANTES POUR LA PASSATION CONJOINTE D'UN CONTRAT RELATIF A  
L'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DE LA PRAIRIE DE  
MAUVES.**

Par délibération en date du 6 décembre 2022, Grand Lieu Communauté a approuvé la création d'un groupement d'autorités concédantes (ci-après dénommée GAC) entre Grand Lieu Communauté, Nantes Métropole, Cap Atlantique, la communauté de communes du Pays d'Ancenis, Redon Agglomération, le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique, Trivalis et Valor3e en application de l'article L.3112-1 du Code de la Commande Publique, en vue de la passation et de l'exécution d'un contrat de concession de service public pour la conception, une du financement, la réalisation et l'exploitation du centre de traitement des déchets de la Prairie de Mauves.

Une convention constitutive de ce groupement a été conclue en date du 9 janvier 2023 entre les différents partenaires. Cette convention confie notamment au coordonnateur (Nantes Métropole) la mission de signature au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du GAC du contrat de délégation de service public (ci-après le « contrat DSP ») avec le titulaire retenu la société Valo'Loire filiale de Séché Environnement (ci-après le « Concessionnaire »).

A l'issue de la procédure de passation, le contrat de concession a été signé le 29 janvier 2025, entre Nantes Métropole et Valo'Loire.

Suite à l'attribution de ce contrat de DSP, un avenant à la convention GAC doit être réalisé pour préciser les relations techniques et les flux financiers entre les membres du GAC. Il est ainsi proposé une nouvelle version de la convention se substituant à la convention initiale et constituant ainsi l'avenant n°1.

Cette nouvelle convention :

- Prévoit qu'à compter de l'entrée en vigueur du contrat de concession soit le 1<sup>er</sup> avril 2025, le vide de four est en priorité utilisé pour le traitement des ordures ménagères résiduelles des partenaires en ayant exprimés le besoin, dont Grand Lieu Communauté. L'équipement actuel ayant été financé exclusivement par Nantes Métropole, Grand Lieu Communauté reversera un droit d'usage à Nantes Métropole pendant la phase de travaux du futur CTVD. L'avenant n°1 précise ce montant,
- Précise les modalités de remboursement des nouveaux investissements sur le futur CTVD par les partenaires à Nantes Métropole. Ces remboursements se basant sur des tonnages qui ne seront consolidés qu'en année n+ 1, des flux de régularisation seront nécessaires en année N+1 après consolidation des données de tonnages.
- Détaille la répartition entre les membres, des pénalités et des intéressements prévus au contrat de DSP. Afin de simplifier les échanges avec le Concessionnaire, l'ensemble des pénalités sera appliquée par le coordonnateur avec régularisation des flux en année N+1.

Deux annexes accompagnent ce projet d'avenant. L'une précise l'engagement du concessionnaire sur les tonnages apportés sur le CTVD actuel par les membres du GAC. La seconde explicite le cas de reversement aux partenaires des pénalités appliquées par Nantes Métropole au Concessionnaire. Ces deux annexes sont jointes au projet d'avenant n° 1.

**VU** la délibération du 6 Décembre 2022 relative à la création d'un groupement d'autorités concédantes ;

**VU** le projet d'avenant n°1 et ces annexes,

**CONSIDERANT** l'ensemble du dossier,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention « GAC » conclue entre Grand Lieu Communauté et ses partenaires,

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le »

S<sup>2</sup>LOW

ID : 044-244400438-20250701-DE131\_C010725-DE

Acte n° : DE131-C010725

Publié sur le site internet le : **07 / 07 / 25**

Fait à La Chevrolière, le 2 juillet 2025,

Le Président,

**Johann BOBLIN,**

Signé électroniquement par : Johann  
Boblin

Date de signature : 02/07/2025

Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE  
- SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Mme Jessica BERTESCHE a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 25 juin 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 36
	votants : 41

Présents :

**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET  
Mme Alexandra MONTAGNE  
M. Jean-Yves MARNIER

**COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :**

M. Johann BOBLIN  
Mme Sophie CLOUET  
Mme Sylvie ETHORÉ  
Mme Marie-France GOURAUD  
M. Dominique OLIVIER  
M. Vincent YVON

**COMMUNE DE GENESTON :**

Mme Karine PAVIZA  
M. Anthony MARTEIL

**COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :**

M. Frédéric LAUNAY  
M. Pierre BONNET

**COMMUNE DE MONTBERT :**

M Jean-Jacques MIRALLIÉ  
Mme Manuela GUILLET  
M. Christophe DOUILLARD  
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

**COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :**

M. Yannick FÉTIVEAU  
Mme Martine CHABIRAND  
M. Christophe LEGLAND  
Mme Bernadette GRATON  
Mme Marie-Anne DAVID  
M. Christian CHIRON

**COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :**

M. Patrick BERTIN  
Mme Nicole BATARD  
Mme Jessica BERTESCHE

**COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :**

M. Bernard COUDRIAU  
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :**

Mme Valérie BAUDRY  
M. Emmanuel GUILLET  
M. Frédéric SORET  
Mme Stéphanie FREUCHET  
M. Sébastien MICHAUD  
Mme Virginie MENARD  
M. Erwan PICCONE  
M. Xavier DOUAUD

Mme Marie-Thérèse CORGNIET absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA  
Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY  
M. Patrick VOGELSPERGER, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD  
M. Pierre THERY, absent, a donné pouvoir à M. Loïc PLANET  
M. Stephan BEAUGÉ, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET

M. Michel ALUSSON, absent

## APPROBATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2025-2031

Par délibération en date du 10 décembre 2024, le Conseil communautaire de Grand Lieu Communauté a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat 2025-2031. Suite à l'avis favorable de l'ensemble des 9 communes du territoire, un nouvel arrêt a été acté par délibération du Conseil communautaire en date du 25 mars 2025. Ce projet de PLH a été transmis aux services de l'Etat et a été débattu en réunion de bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CR2H) le 22 mai 2025.

Le bureau du CR2H, par courrier transmis le 17 juin 2025 à Grand Lieu Communauté, émet un avis favorable sur le PLH 2025-2031 de Grand Lieu. Cet avis souligne l'engagement de la collectivité dans la réalisation d'un PLH volontaire et met en avant une politique de l'habitat pensée en transversalité avec les autres politiques locales que sont la mobilité, l'aménagement, l'environnement et le développement économique. Outre un certain nombre de points forts repérés dans les actions du PLH, l'avis souligne également la qualité de la concertation et du travail partenarial mis en place pour l'élaboration du document, de même que la démarche d'accompagnement et de soutien aux communes qui ressort de cette politique de l'habitat.

Le CR2H alerte la collectivité sur quelques points de vigilance dont il pourrait être tenu compte lors de la mise en œuvre du PLH sur le territoire, à savoir le fait de compléter le programme d'actions en fonction des résultats des études qui seront menées, l'ambition sur la production de logements locatifs sociaux sur la commune de Pont Saint Martin et de manière générale sur le logement des ménages modestes, précaires et très fragiles, et la réflexion intercommunale sur les leviers fonciers stratégiques. Ces remarques ne remettent pas pour autant en cause l'avis favorable du comité.

Conformément à l'article R.302-12 du Code de la construction et de l'habitation, la délibération adoptant le PLH devra être affichée pendant un mois au siège de l'intercommunalité et dans les mairies des communes membres. Une mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département. Le PLH adopté sera tenu à la disposition du public au siège de l'intercommunalité et dans les mairies des communes membres.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les articles L.302-1 à L.302-4-2 et R.302-1 à R.302-13-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,

**VU** la délibération n°DE236-C101224 du Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2024 arrêtant le projet du nouveau Programme Local de l'Habitat pour la période 2025-2031,

**VU** la délibération n°DE085-C250325 du Conseil Communautaire en date du 25 mars 2025 arrêtant de nouveau le projet du nouveau Programme Local de l'Habitat pour la période 2025-2031 sans modification, au regard de l'avis favorable des communes, pour la période 2025-2031,

**VU** l'avis favorable du bureau du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CR2H) en date du 22 mai 2025,

**CONSIDERANT** que cet avis favorable n'implique aucune modification du Programme Local de l'Habitat tel qu'il a été arrêté par le Conseil communautaire en décembre 2024 et en mars 2025,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Programme Local de l'Habitat de Grand Lieu Communauté, sans modification par rapport à la version arrêtée, pour la période 2025-2031,
- **DIT** que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de l'intercommunalité et dans les mairies des communes membres, mention de cet affichage étant insérée dans un journal diffusé dans le département, et que le PLH adopté sera tenu à la disposition du public au siège de l'intercommunalité et dans les mairies des communes membres,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Acte n° : DE132 – C010725

Publié sur le site internet le : 07/07/25

Fait à La Chevrolière, le 2 juillet 2025

Le Président,

**M. Johann BOBLIN**

Signé électroniquement par : Johann  
Boblin  
Date de signature : 03/07/2025  
Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE  
- SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.**

*Mme Jessica BERTESCHE a été désignée secrétaire de séance.*

Date de convocation du conseil : 25 juin 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 36
	votants : 35

Présents :

**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET  
Mme Alexandra MONTAGNE  
M. Jean-Yves MARNIER

**COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :**

M. Johann BOBLIN  
Mme Sophie CLOUET  
Mme Sylvie ETHORÉ  
Mme Marie-France GOURAUD  
M. Dominique OLIVIER  
M. Vincent YVON

**COMMUNE DE GENESTON :**

Mme Karine PAVIZA  
M. Anthony MARTEIL

**COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :**

M. Frédéric LAUNAY  
M. Pierre BONNET

**COMMUNE DE MONTBERT :**

M Jean-Jacques MIRALLIÉ  
Mme Manuela GUILLET  
M. Christophe DOUILLARD  
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

**COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :**

M. Yannick FÉTIVEAU  
Mme Martine CHABIRAND  
M. Christophe LEGLAND  
Mme Bernadette GRATON  
Mme Marie-Anne DAVID  
M. Christian CHIRON

**COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :**

M. Patrick BERTIN  
Mme Nicole BATARD  
Mme Jessica BERTESCHE

**COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :**

M. Bernard COUDRIAU  
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :**

Mme Valérie BAUDRY  
M. Emmanuel GUILLET  
M. Frédéric SORET  
Mme Stéphanie FREUCHET  
M. Sébastien MICHAUD  
Mme Virginie MENARD  
M. Erwan PICCONE  
M. Xavier DOUAUD

Mme Marie-Thérèse CORGNIET absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA  
Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY  
M. Patrick VOGELSPERGER, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD  
M. Pierre THERY, absent, a donné pouvoir à M. Loïc PLANET  
M. Stephan BEAUGÉ, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET

M. Michel ALUSSON, absent



## ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR GRAND LIEU COMMUNAUTE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE

Conformément à l'article 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes peut verser des fonds de concours à ses communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Par délibération du 4 juillet 2023, le Conseil communautaire a validé le versement d'un fonds de concours de 115 052 € pour le projet de rénovation de l'Eglise Saint-Martin.

Par délibération du 26 mars 2024, le Conseil communautaire a validé l'affectation de l'enveloppe de fonds de concours 2024 à ce même projet portant l'enveloppe de fonds de concours de 115 052 € à 220 065 € pour son projet de rénovation de l'Eglise.

Par délibération du 20 mai 2025, le Conseil communautaire a validé l'affectation de l'enveloppe de fonds de concours 2025 à ce même projet portant l'enveloppe de fonds de concours de 220 065 € à 330 298 € pour son projet de rénovation de l'Eglise.

Par délibération du 30 mars 2021, le Conseil communautaire a validé l'affectation d'une enveloppe de fonds de concours de 50 000 € au projet de construction d'une salle à usage partagé.

La commune de La Chevrolière demande l'annulation du fonds de concours de 50 000 € accordé en 2021 pour le ré affecter au projet de rénovation de l'église Saint Martin, portant l'enveloppe de fonds de concours de 330 298 € à 380 298 € pour son projet de rénovation de l'église Saint Martin.

Le coût total du projet est ramené de 1 316 813 € HT à 1 000 330,32 € HT.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		
<b>MOA Délégué</b>	<b>83 075,00 €</b>	<b>Fonds de concours – Grand Lieu Communauté</b>	<b>380 298,00 €</b>	<b>38 %</b>
<b>Coût des Travaux</b>	<b>836 687,90 €</b>	DETR 2024	90 000,00 €	9 %
<b>MOE</b>	<b>59 541,33 €</b>	Fondation du Patrimoine	90 000,00 €	9 %
<b>CT+SPS</b>	<b>10 767,83 €</b>			
<b>Divers</b>	<b>10 258,26 €</b>	Autofinancement	440 032,32 €	44 %
<b>Total</b>	<b>1 000 330,32 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 000 330,32 €</b>	<b>100 %</b>

*M. Johann BOBLIN, Mme Sophie CLOUET, Mme Sylvie ETHORÉ, Mme Marie-France GOURAUD, M. Dominique OLIVIER, M. Vincent YVON représentants de la commune de La Chevrolière, ne prennent pas part au vote.*

**VU** la délibération DE030-C160221 du Conseil communautaire du 16 février 2021 relative à la charte de mise en œuvre des fonds de concours ;

**VU** la délibération n° DE106-C300321 du Conseil communautaire du 30 mars 2021 octroyant un fonds de concours de 50 000 € pour la construction d'une salle à usage partagé ;

**VU** la délibération DE077-C250325 du Conseil communautaire du 25 mars 2025 fixant le montant disponible pour chaque commune pour 2025 ;

**VU** la délibération DE197-C240924 du Conseil communautaire du 24 septembre 2024, approuvant l'avenant 1 de modification de la charte fixant les modalités de mise en œuvre des fonds de concours versés par la communauté de communes au profit des communes ;

**CONSIDERANT** le projet de rénovation de l'église Saint Martin;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE RAPPORTER** la délibération n° DE106-C300321 octroyant un fonds de concours de 50 000 € pour la construction d'une salle à usage partagé ;
- **D'AFFECTER** cette enveloppe de 50 000 € au projet de rénovation de l'église Saint Martin ;
- **DE PORTER** le fonds de concours de 330 298.00 € à **380 298.00 €** au profit de la Commune de La Chevrolière pour son projet de rénovation de l'église Saint-Martin ;
- **DE PRECISER** que conformément à l'avenant n°1 de la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvé par le Conseil communautaire le 24 septembre 2024, une avance et un acompte pourront être versés sur demande préalable de la commune auprès de la Communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** M. le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Acte n° : DE133-C010725

Publié sur le site internet le : 07 / 07 / 25

Fait à La Chevrolière, le 2 juillet 2025

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann  
Boblin  
Date de signature : 03/07/2025  
Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE  
- SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.**

*Mme Jessica BERTESCHE a été désignée secrétaire de séance.*

Date de convocation du conseil : 25 juin 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 36
	votants : 38

Présents :

**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET  
Mme Alexandra MONTAGNE  
M. Jean-Yves MARNIER

**COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :**

M. Johann BOBLIN  
Mme Sophie CLOUET  
Mme Sylvie ETHORÉ  
Mme Marie-France GOURAUD  
M. Dominique OLIVIER  
M. Vincent YVON

**COMMUNE DE GENESTON :**

Mme Karine PAVIZA  
M. Anthony MARTEIL

**COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :**

M. Frédéric LAUNAY  
M. Pierre BONNET

**COMMUNE DE MONTBERT :**

M Jean-Jacques MIRALLIÉ  
Mme Manuela GUILLET  
M. Christophe DOUILLARD  
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

**COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :**

M. Yannick FÉTIVEAU  
Mme Martine CHABIRAND  
M. Christophe LEGLAND  
Mme Bernadette GRATON  
Mme Marie-Anne DAVID  
M. Christian CHIRON

**COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :**

M. Patrick BERTIN  
Mme Nicole BATARD  
Mme Jessica BERTESCHE

**COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :**

M. Bernard COUDRIAU  
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :**

Mme Valérie BAUDRY  
M. Emmanuel GUILLET  
M. Frédéric SORET  
Mme Stéphanie FREUCHET  
M. Sébastien MICHAUD  
Mme Virginie MENARD  
M. Erwan PICCONE  
M. Xavier DOUAUD

Mme Marie-Thérèse CORGNIET absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA  
Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY  
M. Patrick VOGELSPERGER, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD  
M. Pierre THERY, absent, a donné pouvoir à M. Loïc PLANET  
M. Stephan BEAUGÉ, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET

M. Michel ALUSSON, absent

## ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR GRAND LIEU COMMUNAUTE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LA LIMOIZINIERE

Conformément à l'article 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes peut verser des fonds de concours à ses communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

La commune de La Limouzinière sollicite le fonds de concours de Grand Lieu Communauté pour ses travaux de sécurisation routière.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Travaux	32 068.00 €	<b>Fonds de concours – Grand Lieu Communauté</b>	<b>11 000.00 €</b>	<b>34 %</b>
		Département – Amende Police	10 000.00 €	31%
		Autofinancement	11 068.00 €	35 %
<b>TOTAL</b>	<b>32 068.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32 068.00 €</b>	<b>100%</b>

*M. Frédéric LAUNAY, M. Pierre BONNET et Mme Catherine DI DOMENICO, représentants de la commune de La Limouzinière, ne prennent pas part au vote.*

**VU** la délibération DE030-C160221 du Conseil communautaire du 16 février 2021 relative à la charte de mise en œuvre des fonds de concours ;

**VU** la délibération DE077-C250325 du Conseil communautaire du 25 mars 2025 fixant le montant disponible pour chaque commune pour 2025 ;

**VU** la délibération DE197-C240924 du Conseil communautaire du 24 septembre 2024, approuvant l'avenant 1 de modification de la charte fixant les modalités de mise en œuvre des fonds de concours versés par la Communauté de communes au profit des communes ;

**CONSIDERANT** le projet présenté ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE VERSER** un fonds de concours de **11 000.00 €** au profit de la Commune de La Limouzinière pour **les travaux de sécurisation routière** ;
- 
- **DE PRECISER** que conformément à l'avenant n°1 de la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvé par le Conseil communautaire le 24 septembre 2024, une avance et un acompte pourront être versés sur demande préalable de la commune auprès de la Communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** M. le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Acte n° : DE134-C010725

Publié sur le site internet le : **07 / 07 / 25**

Fait à La Chevrolière, le 2 juillet 2025,

Le Président,  
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann Boblin  
Date de signature : 03/07/2025  
Qualité : Président de Grand Lieu Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE  
- SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.**

*Mme Jessica BERTESCHE a été désignée secrétaire de séance.*

Date de convocation du conseil : 25 juin 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 36
	votants : 38

Présents :

**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET  
Mme Alexandra MONTAGNE  
M. Jean-Yves MARNIER

**COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :**

M. Johann BOBLIN  
Mme Sophie CLOUET  
Mme Sylvie ETHORÉ  
Mme Marie-France GOURAUD  
M. Dominique OLIVIER  
M. Vincent YVON

**COMMUNE DE GENESTON :**

Mme Karine PAVIZA  
M. Anthony MARTEIL

**COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :**

M. Frédéric LAUNAY  
M. Pierre BONNET

**COMMUNE DE MONTBERT :**

M Jean-Jacques MIRALLIÉ  
Mme Manuela GUILLET  
M. Christophe DOUILLARD  
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

**COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :**

M. Yannick FÉTIVEAU  
Mme Martine CHABIRAND  
M. Christophe LEGLAND  
Mme Bernadette GRATON  
Mme Marie-Anne DAVID  
M. Christian CHIRON

**COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :**

M. Patrick BERTIN  
Mme Nicole BATARD  
Mme Jessica BERTESCHE

**COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :**

M. Bernard COUDRIAU  
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :**

Mme Valérie BAUDRY  
M. Emmanuel GUILLET  
M. Frédéric SORET  
Mme Stéphanie FREUCHET  
M. Sébastien MICHAUD  
Mme Virginie MENARD  
M. Erwan PICCONE  
M. Xavier DOUAUD

Mme Marie-Thérèse CORGNIET absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA  
Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY  
M. Patrick VOGELSPERGER, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD  
M. Pierre THERY, absent, a donné pouvoir à M. Loïc PLANET  
M. Stephan BEAUGÉ, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET

M. Michel ALUSSON, absent

## ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR GRAND LIEU COMMUNAUTE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LA LIMOUZINIERE

Conformément à l'article 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes peut verser des fonds de concours à ses communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

La commune de La Limouzinière sollicite le fonds de concours de Grand Lieu Communauté pour **son projet de pumptrack**.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Honoraires et Etudes	7 000.00 €	<b>Fonds de concours – Grand Lieu Communauté</b>	<b>40 000.00 €</b>	<b>50 %</b>
Travaux	73 000.00 €	Fonds propres commune	40 000.00 €	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>80 000.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>80 000.00 €</b>	<b>100%</b>

*M. Frédéric LAUNAY, M. Pierre BONNET et Mme Catherine DI DOMENICO, représentants de la commune de La Limouzinière, ne prennent pas part au vote.*

**VU** la délibération DE030-C160221 du Conseil communautaire du 16 février 2021 relative à la charte de mise en œuvre des fonds de concours ;

**VU** la délibération DE077-C250325 du Conseil communautaire du 25 mars 2025 fixant le montant disponible pour chaque commune pour 2025 ;

**VU** la délibération DE197-C240924 du Conseil communautaire du 24 septembre 2024, approuvant l'avenant 1 de modification de la charte fixant les modalités de mise en œuvre des fonds de concours versés par la Communauté de communes au profit des communes ;

**CONSIDERANT** le projet présenté ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE VERSER** un fonds de concours de **40 000.00 €** au profit de la Commune de La Limouzinière pour le **projet de pumptrack** ;
- **DE PRECISER** que conformément à l'avenant n°1 de la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvé par le Conseil communautaire le 24 septembre 2024, une avance et un acompte pourront être versés sur demande préalable de la commune auprès de la Communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** M. le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Acte n° : DE139-C010725

Publié sur le site internet le : **07 / 07 25**

Fait à La Chevrolière, le 2 juillet 2025,

Le Président,  
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann  
Boblin  
Date de signature : 03/07/2025  
Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE  
- SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.**

*Mme Jessica BERTESCHE a été désignée secrétaire de séance.*

Date de convocation du conseil : 25 juin 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 36
	votants : 38

Présents :

**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET  
Mme Alexandra MONTAGNE  
M. Jean-Yves MARNIER

**COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :**

M. Johann BOBLIN  
Mme Sophie CLOUET  
Mme Sylvie ETHORÉ  
Mme Marie-France GOURAUD  
M. Dominique OLIVIER  
M. Vincent YVON

**COMMUNE DE GENESTON :**

Mme Karine PAVIZA  
M. Anthony MARTEIL

**COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :**

M. Frédéric LAUNAY  
M. Pierre BONNET

**COMMUNE DE MONTBERT :**

M Jean-Jacques MIRALLIÉ  
Mme Manuela GUILLET  
M. Christophe DOUILLARD  
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

**COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :**

M. Yannick FÉTIVEAU  
Mme Martine CHABIRAND  
M. Christophe LEGLAND  
Mme Bernadette GRATON  
Mme Marie-Anne DAVID  
M. Christian CHIRON

**COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :**

M. Patrick BERTIN  
Mme Nicole BATARD  
Mme Jessica BERTESCHE

**COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :**

M. Bernard COUDRIAU  
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :**

Mme Valérie BAUDRY  
M. Emmanuel GUILLET  
M. Frédéric SORET  
Mme Stéphanie FREUCHET  
M. Sébastien MICHAUD  
Mme Virginie MENARD  
M. Erwan PICCONE  
M. Xavier DOUAUD

Mme Marie-Thérèse CORGNIET absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA  
Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY  
M. Patrick VOGELSPERGER, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD  
M. Pierre THERY, absent, a donné pouvoir à M. Loïc PLANET  
M. Stephan BEAUGÉ, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET

M. Michel ALUSSON, absent

## ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR GRAND LIEU COMMUNAUTE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LA LIMOIZINIERE

Conformément à l'article 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes peut verser des fonds de concours à ses communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

La commune de La Limouzière sollicite le fonds de concours de Grand Lieu Communauté **pour la mise en place d'une bâche incendie à proximité de l'EHPAD Ker Maria**

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Bâche incendie	3 213.95 €	<b>Fonds de concours – Grand Lieu Communauté</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>49%</b>
Travaux terrassement et clôture	7 000.00 €	Fonds propres commune	5 213.95 €	51%
<b>TOTAL</b>	<b>10 213.95 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 213.95 €</b>	<b>100%</b>

*M. Frédéric LAUNAY, M. Pierre BONNET et Mme Catherine DI DOMENICO, représentants de la commune de La Limouzière, ne prennent pas part au vote.*

**VU** la délibération DE030-C160221 du Conseil communautaire du 16 février 2021 relative à la charte de mise en œuvre des fonds de concours ;

**VU** la délibération DE077-C250325 du Conseil communautaire du 25 mars 2025 fixant le montant disponible pour chaque commune pour 2025 ;

**VU** la délibération DE197-C240924 du Conseil communautaire du 24 septembre 2024, approuvant l'avenant 1 de modification de la charte fixant les modalités de mise en œuvre des fonds de concours versés par la Communauté de communes au profit des communes ;

**CONSIDERANT** le projet présenté ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE VERSER** un fonds de concours de **5 000 €** au profit de Commune de La Limouzière **pour la mise en place d'une bâche incendie à proximité de l'EHPAD Ker Maria ;**
- **DE PRECISER** que conformément à l'avenant n°1 de la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvé par le Conseil communautaire le 24 septembre 2024, une avance et un acompte pourront être versés sur demande préalable de la commune auprès de la Communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** M. le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Acte n° : DE140-C010725

Publié sur le site internet le : 07 / 07 / 25

Fait à La Chevrolière, le 2 juillet 2025,

Le Président,  
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann Boblin  
Date de signature : 03/07/2025  
Qualité : Président de Grand Lieu Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE  
- SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.**

*Mme Jessica BERTESCHE a été désignée secrétaire de séance.*

Date de convocation du conseil : 25 juin 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 36
	votants : 38

Présents :

**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET  
Mme Alexandra MONTAGNE  
M. Jean-Yves MARNIER

**COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :**

M. Johann BOBLIN  
Mme Sophie CLOUET  
Mme Sylvie ETHORÉ  
Mme Marie-France GOURAUD  
M. Dominique OLIVIER  
M. Vincent YVON

**COMMUNE DE GENESTON :**

Mme Karine PAVIZA  
M. Anthony MARTEIL

**COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :**

M. Frédéric LAUNAY  
M. Pierre BONNET

**COMMUNE DE MONTBERT :**

M Jean-Jacques MIRALLIÉ  
Mme Manuela GUILLET  
M. Christophe DOUILLARD  
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

**COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :**

M. Yannick FÉTIVEAU  
Mme Martine CHABIRAND  
M. Christophe LEGLAND  
Mme Bernadette GRATON  
Mme Marie-Anne DAVID  
M. Christian CHIRON

**COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :**

M. Patrick BERTIN  
Mme Nicole BATARD  
Mme Jessica BERTESCHE

**COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :**

M. Bernard COUDRIAU  
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :**

Mme Valérie BAUDRY  
M. Emmanuel GUILLET  
M. Frédéric SORET  
Mme Stéphanie FREUCHET  
M. Sébastien MICHAUD  
Mme Virginie MENARD  
M. Erwan PICCONE  
M. Xavier DOUAUD

Mme Marie-Thérèse CORGNIET absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA  
Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY  
M. Patrick VOGELSPERGER, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD  
M. Pierre THERY, absent, a donné pouvoir à M. Loïc PLANET  
M. Stephan BEAUGÉ, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET

M. Michel ALUSSON, absent

## ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR GRAND LIEU COMMUNAUTE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LA LIMOUZINIERE

Conformément à l'article 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes peut verser des fonds de concours à ses communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

La commune de La Limouzinière sollicite le fonds de concours de Grand Lieu Communauté pour la passerelle entre le Château de la Touche de La Limouzinière et le Pay Milon de Saint Colomban.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Travaux	17 494.50 €	Fonds de concours – Grand Lieu Communauté	8 747.00 €	50 %
		Fonds propres commune	8 747.50 €	50 %
<b>TOTAL</b>	<b>17 494.50 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 494.50 €</b>	<b>100%</b>

*M. Frédéric LAUNAY, M. Pierre BONNET et Mme Catherine DI DOMENICO, représentants de la commune de La Limouzinière, ne prennent pas part au vote.*

**VU** la délibération DE030-C160221 du Conseil communautaire du 16 février 2021 relative à la charte de mise en œuvre des fonds de concours ;

**VU** la délibération DE077-C250325 du Conseil communautaire du 25 mars 2025 fixant le montant disponible pour chaque commune pour 2025 ;

**VU** la délibération DE197-C240924 du Conseil communautaire du 24 septembre 2024, approuvant l'avenant 1 de modification de la charte fixant les modalités de mise en œuvre des fonds de concours versés par la Communauté de communes au profit des communes ;

**CONSIDERANT** le projet présenté ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE VERSER** un fonds de concours de **8 747.00 €** au profit de la Commune de La Limouzinière pour **pour la passerelle entre le Château de la Touche de La Limouzinière et le Pay Milon de Saint Colomban**
- **DE PRECISER** que conformément à l'avenant n°1 de la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvé par le Conseil communautaire le 24 septembre 2024, une avance et un acompte pourront être versés sur demande préalable de la commune auprès de la Communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** M. le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Acte n° : DE141-C010725

Publié sur le site internet le : 07 / 07 / 25

Fait à La Chevrolière, le 2 juillet 2025,

Le Président,  
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann Boblin  
Date de signature : 03/07/2025  
Qualité : Président de Grand Lieu Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE  
- SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.**

*Mme Jessica BERTESCHE a été désignée secrétaire de séance.*

Date de convocation du conseil : 25 juin 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 36
	votants : 39

Présents :

**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET  
Mme Alexandra MONTAGNE  
M. Jean-Yves MARNIER

**COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :**

M. Johann BOBLIN  
Mme Sophie CLOUET  
Mme Sylvie ETHORÉ  
Mme Marie-France GOURAUD  
M. Dominique OLIVIER  
M. Vincent YVON

**COMMUNE DE GENESTON :**

Mme Karine PAVIZA  
M. Anthony MARTEIL

**COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :**

M. Frédéric LAUNAY  
M. Pierre BONNET

**COMMUNE DE MONTBERT :**

M Jean-Jacques MIRALLIÉ  
Mme Manuela GUILLET  
M. Christophe DOUILLARD  
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

**COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :**

M. Yannick FÉTIVEAU  
Mme Martine CHABIRAND  
M. Christophe LEGLAND  
Mme Bernadette GRATON  
Mme Marie-Anne DAVID  
M. Christian CHIRON

**COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :**

M. Patrick BERTIN  
Mme Nicole BATARD  
Mme Jessica BERTESCHE

**COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :**

M. Bernard COUDRIAU  
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :**

Mme Valérie BAUDRY  
M. Emmanuel GUILLET  
M. Frédéric SORET  
Mme Stéphanie FREUCHET  
M. Sébastien MICHAUD  
Mme Virginie MENARD  
M. Erwan PICCONE  
M. Xavier DOUAUD

Mme Marie-Thérèse CORGNIET absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA  
Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY  
M. Patrick VOGELSPERGER, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD  
M. Pierre THERY, absent, a donné pouvoir à M. Loïc PLANET  
M. Stephan BEAUGÉ, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET

M. Michel ALUSSON, absent

## ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR GRAND LIEU COMMUNAUTE AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS

Conformément à l'article 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes peut verser des fonds de concours à ses communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

La commune de Saint Lumine de Coutais sollicite le fonds de concours de Grand Lieu Communauté pour les **travaux de création de salles associations et de coworking**.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses HT	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Travaux	496 125.00 €	Fonds de concours – Grand Lieu Communauté	168 915.00 €	28%
Honoraires et études	59 535.00 €	Région	43 506.00 €	7 %
Mobilier	30 000.00 €	Etat – DETR	183 915.00 €	30 %
Divers aléas	24 806.25 €	Autofinancement	214 130.25 €	35 %
<b>Total</b>	<b>610 466.25 €</b>	<b>Total</b>	<b>610 466.25 €</b>	<b>100 %</b>

**M. Bernard COUDRIAU et Mme Michelle PERROCHAUD représentants de la commune de Saint Lumine de Coutais, ne prennent pas part au vote.**

**VU** la délibération DE030-C160221 du Conseil communautaire du 16 février 2021 relative à la charte de mise en œuvre des fonds de concours ;

**VU** la délibération DE077-C250325 du Conseil communautaire du 25 mars 2025 fixant le montant disponible pour chaque commune pour 2025 ;

**VU** la délibération DE197-C240924 du Conseil communautaire du 24 septembre 2024, approuvant l'avenant 1 de modification de la charte fixant les modalités de mise en œuvre des fonds de concours versés par la communauté de communes au profit des communes ;

**CONSIDERANT** le projet de travaux de création de salles associations et de coworking ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE VERSER** un fonds de concours de **168 915 €** au profit de la Commune de Saint Lumine de Coutais pour son projet **de travaux de création de salles associations et de coworking**;
- **DE PRECISER** que conformément à la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvé par le Conseil communautaire le 16 février 2021, un acompte pourra être versé sur demande préalable de la commune auprès de la Communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** M. le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Acte n° : DE135-C010725

Publié sur le site internet le **07 / 07 / 25**

Fait à La Chevrolière, le 2 juillet 2025

Le Président,  
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann Boblin  
Date de signature : 03/07/2025  
Qualité : Président de Grand Lieu Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE  
- SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.**

*Mme Jessica BERTESCHE a été désignée secrétaire de séance.*

Date de convocation du conseil : 25 juin 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 36
	votants : 37

Présents :

**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET  
Mme Alexandra MONTAGNE  
M. Jean-Yves MARNIER

**COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :**

M. Johann BOBLIN  
Mme Sophie CLOUET  
Mme Sylvie ETHORÉ  
Mme Marie-France GOURAUD  
M. Dominique OLIVIER  
M. Vincent YVON

**COMMUNE DE GENESTON :**

Mme Karine PAVIZA  
M. Anthony MARTEIL

**COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :**

M. Frédéric LAUNAY  
M. Pierre BONNET

**COMMUNE DE MONTBERT :**

M Jean-Jacques MIRALLIÉ  
Mme Manuela GUILLET  
M. Christophe DOUILLARD  
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

**COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :**

M. Yannick FÉTIVEAU  
Mme Martine CHABIRAND  
M. Christophe LEGLAND  
Mme Bernadette GRATON  
Mme Marie-Anne DAVID  
M. Christian CHIRON

**COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :**

M. Patrick BERTIN  
Mme Nicole BATARD  
Mme Jessica BERTESCHE

**COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :**

M. Bernard COUDRIAU  
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :**

Mme Valérie BAUDRY  
M. Emmanuel GUILLET  
M. Frédéric SORET  
Mme Stéphanie FREUCHET  
M. Sébastien MICHAUD  
Mme Virginie MENARD  
M. Erwan PICCONE  
M. Xavier DOUAUD

Mme Marie-Thérèse CORGNIET absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA  
Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY  
M. Patrick VOGELSPERGER, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD  
M. Pierre THERY, absent, a donné pouvoir à M. Loïc PLANET  
M. Stephan BEAUGÉ, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET

M. Michel ALUSSON, absent

**ATTRIBUTION D'UN FONDS DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE PAR GRAND LIEU  
COMMUNAUTE AU PROFIT DE LA COMMUNE DU BIGNON**

Grand Lieu Communauté peut verser des fonds de concours à ses communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des Conseils municipaux concernés.

Par délibération du 6 juillet 2021, le Conseil communautaire a approuvé la mise en place d'un dispositif de soutien de solidarité territoriale pour la réalisation de projets d'intérêts communautaires, de maîtrise d'ouvrage communautaire ou communale.

Par délibération du 10 décembre 2024, il a été attribué un fonds de solidarité territoriale d'un montant de 161 774 € pour le projet de création de piste cyclable le long de la RD62. Le montant de l'enveloppe restant au titre du fonds de solidarité communautaire s'élève donc à 88 226 €.

La commune du Bignon sollicite Grand Lieu communauté pour l'attribution du fonds de concours de solidarité territoriale d'un montant de **40 000 €** sur son **projet de création d'une résidence autonomie** (43 logements sociaux construits par Habitat44 avec Cémavie en organisme gestionnaire).

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Honoraires et études	3 000 €	Etat Fonds friches	133 000	25.4%
Travaux démolition viabilisation	120 000 €	Région Fonds friche	45 000	8.6 %
Acquisition foncière	400 000 €	<b>Fonds de Solidarité Territoriale – Grand Lieu Communauté</b>	<b>40 000€</b>	7.6%
		Fonds propres commune de LE BIGNON	305 000 €	58.4%
<b>TOTAL</b>	<b>523 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>523 000 €</b>	<b>100%</b>

*M. Loïc PLANET, Mme Alexandra MONTAGNE, M. Jean-Yves MARNIER et M. Pierre THERY représentants de la commune du Bignon, ne prennent pas part au vote.*

**VU** la délibération DE176-C060721 du Conseil communautaire du 6 juillet 2021 mettant en place un dispositif de soutien de solidarité territoriale pour la réalisation de projets d'intérêts communautaires, de maîtrise d'ouvrage communautaire ou communale.

**VU** la délibération DE197-C240924 du Conseil communautaire du 24 septembre 2024, soit l'avenant 1 de modification de la charte fixant les modalités de mise en œuvre des fonds de concours versés par la communauté de communes au profit des communes ;

**CONSIDERANT** le projet de création d'une résidence autonomie ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE VERSER** un fonds de Solidarité Territoriale de **40 000 €** au profit de la Commune du Bignon pour son **projet de création d'une résidence autonomie** ;
- **DE PRECISER** que conformément à l'avenant n°1 de la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvé par le Conseil communautaire le 24 septembre 2024, une avance et un acompte pourront être versés sur demande préalable de la commune auprès de la Communauté de communes ;

- **D'AUTORISER** M. le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Acte n° : DE136-C010725

Publié sur le site internet le : **07 / 07 25**

Fait à La Chevrolière, le 2 juillet 2025,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann  
Boblin  
Date de signature : 03/07/2025  
Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE  
- SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.**

*Mme Jessica BERTESCHE a été désignée secrétaire de séance.*

Date de convocation du conseil : 25 juin 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 36
	votants : 37

Présents :

**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET  
Mme Alexandra MONTAGNE  
M. Jean-Yves MARNIER

**COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :**

M. Johann BOBLIN  
Mme Sophie CLOUET  
Mme Sylvie ETHORÉ  
Mme Marie-France GOURAUD  
M. Dominique OLIVIER  
M. Vincent YVON

**COMMUNE DE GENESTON :**

Mme Karine PAVIZA  
M. Anthony MARTEIL

**COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :**

M. Frédéric LAUNAY  
M. Pierre BONNET

**COMMUNE DE MONTBERT :**

M Jean-Jacques MIRALLIÉ  
Mme Manuela GUILLET  
M. Christophe DOUILLARD  
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

**COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :**

M. Yannick FÉTIVEAU  
Mme Martine CHABIRAND  
M. Christophe LEGLAND  
Mme Bernadette GRATON  
Mme Marie-Anne DAVID  
M. Christian CHIRON

**COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :**

M. Patrick BERTIN  
Mme Nicole BATARD  
Mme Jessica BERTESCHE

**COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :**

M. Bernard COUDRIAU  
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :**

Mme Valérie BAUDRY  
M. Emmanuel GUILLET  
M. Frédéric SORET  
Mme Stéphanie FREUCHET  
M. Sébastien MICHAUD  
Mme Virginie MENARD  
M. Erwan PICCONE  
M. Xavier DOUAUD

Mme Marie-Thérèse CORGNIET absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA  
Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY  
M. Patrick VOGELSPERGER, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD  
M. Pierre THERY, absent, a donné pouvoir à M. Loïc PLANET  
M. Stephan BEAUGÉ, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET

M. Michel ALUSSON, absent

**ATTRIBUTION D'UN FONDS DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE PAR GRAND LIEU  
COMMUNAUTE AU PROFIT DE LA COMMUNE DU BIGNON**

Grand Lieu Communauté peut verser des fonds de concours à ses communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

Par délibération du 6 juillet 2021, le Conseil communautaire a approuvé la mise en place d'un dispositif de soutien de solidarité territoriale pour la réalisation de projets d'intérêts communautaires, de maîtrise d'ouvrage communautaire ou communale.

Par délibération du 10 décembre 2024, il a été attribué un fonds de solidarité territoriale d'un montant de 161 774 € pour le projet de création de piste cyclable le long de la RD62.

Par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2025, il a été attribué un fonds de solidarité territoriale d'un montant de 40 000 € pour le projet de création d'une résidence autonomie. Le montant de l'enveloppe restant au titre du fonds de solidarité communautaire s'élève donc à 48 226 €.

La commune du Bignon sollicite Grand Lieu Communauté pour l'attribution du fonds de concours de solidarité territoriale d'un montant de **48 226 €** pour **le projet d'installation d'un équipement photovoltaïque en autoconsommation collective sur la mairie et la supérette.**

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Honoraires et études	3 000 €	<b>Fonds de Solidarité Territoriale – Grand Lieu Communauté</b>	<b>48 226.00 €</b>	46.8%
Travaux et pose panneaux	97 985.87 €			
Divers	2 000 €	Fonds propres commune de LE BIGNON	54 759.87 €	53.2%
<b>TOTAL</b>	<b>102 985,87 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>102 985.87 €</b>	<b>100%</b>

*M. Loïc PLANET, Mme Alexandra MONTAGNE, M. Jean-Yves MARNIER et M. Pierre THERY représentants de la commune du Bignon, ne prennent pas part au vote.*

**VU** la délibération DE176-C060721 du Conseil communautaire du 6 juillet 2021 mettant en place un dispositif de soutien de solidarité territoriale pour la réalisation de projets d'intérêts communautaires, de maîtrise d'ouvrage communautaire ou communale.

**VU** la délibération DE197-C240924 du Conseil communautaire du 24 septembre 2024, soit l'avenant 1 de modification de la charte fixant les modalités de mise en œuvre des fonds de concours versés par la communauté de communes au profit des communes ;

**CONSIDERANT** le projet d'installation d'un équipement photovoltaïque en autoconsommation collective sur la mairie et la supérette.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE VERSER** un fonds de solidarité territoriale de **48 226 €** au profit de la Commune du Bignon pour son **projet d'installation d'un équipement photovoltaïque en autoconsommation collective sur la mairie et la supérette ;**

- **DE PRECISER** que conformément à l'avenant n°1 de la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvé par le Conseil communautaire le 24 septembre 2024, une avance et un acompte pourront être versés sur demande préalable de la commune auprès de la Communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** M. le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Acte n° : DE142-C010725

Publié sur le site internet le : 07 / 07 / 25

Fait à La Chevrolière, le 2 juillet 2025,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann  
Boblin  
Date de signature : 03/07/2025  
Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE  
- SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.**

*Mme Jessica BERTESCHE a été désignée secrétaire de séance.*

Date de convocation du conseil : 25 juin 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 36
	votants : 41

Présents :

**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET  
Mme Alexandra MONTAGNE  
M. Jean-Yves MARNIER

**COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :**

M. Johann BOBLIN  
Mme Sophie CLOUET  
Mme Sylvie ETHORÉ  
Mme Marie-France GOURAUD  
M. Dominique OLIVIER  
M. Vincent YVON

**COMMUNE DE GENESTON :**

Mme Karine PAVIZA  
M. Anthony MARTEIL

**COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :**

M. Frédéric LAUNAY  
M. Pierre BONNET

**COMMUNE DE MONTBERT :**

M Jean-Jacques MIRALLIÉ  
Mme Manuela GUILLET  
M. Christophe DOUILLARD  
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

**COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :**

M. Yannick FÉTIVEAU  
Mme Martine CHABIRAND  
M. Christophe LEGLAND  
Mme Bernadette GRATON  
Mme Marie-Anne DAVID  
M. Christian CHIRON

**COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :**

M. Patrick BERTIN  
Mme Nicole BATARD  
Mme Jessica BERTESCHE

**COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :**

M. Bernard COUDRIAU  
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :**

Mme Valérie BAUDRY  
M. Emmanuel GUILLET  
M. Frédéric SORET  
Mme Stéphanie FREUCHET  
M. Sébastien MICHAUD  
Mme Virginie MENARD  
M. Erwan PICCONE  
M. Xavier DOUAUD

Mme Marie-Thérèse CORGNIET absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA  
Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY  
M. Patrick VOGELSPERGER, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD  
M. Pierre THERY, absent, a donné pouvoir à M. Loïc PLANET  
M. Stephan BEAUGÉ, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET

M. Michel ALUSSON, absent



## RECOURS A L'APPRENTISSAGE

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus et sans limite d'âge pour certaines catégories de travailleurs dont les personnes reconnues en situation de handicap, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation par alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

La rémunération est fixée en fonction de l'âge de l'apprenti et de l'année du contrat, et la collectivité est exonérée des cotisations de sécurité sociale, d'allocations familiales et d'assurance chômage.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants.

Il est envisagé de recourir au contrat d'apprentissage, au sein des équipements aquatiques, à compter du mois d'août 2025 pour une durée d'un an.

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) ne contribuera pas aux frais de formation.

L'avis du CST sera consulté le 09/09/2025

**VU** le Code de la Fonction Publique ;

**VU** le Code du Travail ;

**CONSIDERANT** l'exposé présenté ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le recours au contrat d'apprentissage au sein des équipements aquatiques communautaires (Aqua 9 de Montbert et Grand 9 de Saint Philbert de Grand Lieu)
- **PRECISE** que les missions confiées sont :
  - Surveiller, enseigner, animer des activités (en binôme avec un Maître-Nageur Sauveteur)
  - Veiller, sous la responsabilité du Responsable des Equipements Aquatiques :
    - au respect de la réglementation,
    - au maintien de la sécurité et de l'hygiène,
    - à la qualité d'accueil dans l'établissement,
  - Veiller à l'application du POSS et sa mise en œuvre.
- **AUTORISE** M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tous les documents en découlant.

Acte n° : DE137-C010725

Publié sur le site internet le : 07 / 07 / 25

Fait à La Chevrolière, le 2 juillet 2025,

Le Président,

Johann BOBLIN

Signé électroniquement par : Johann  
Boblin  
Date de signature : 03/07/2025  
Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE  
- SÉANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.**

*Mme Jessica BERTESCHE a été désignée secrétaire de séance.*

Date de convocation du conseil : 25 juin 2025

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 36
	votants : 41

Présents :

**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET  
Mme Alexandra MONTAGNE  
M. Jean-Yves MARNIER

**COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :**

M. Johann BOBLIN  
Mme Sophie CLOUET  
Mme Sylvie ETHORÉ  
Mme Marie-France GOURAUD  
M. Dominique OLIVIER  
M. Vincent YVON

**COMMUNE DE GENESTON :**

Mme Karine PAVIZA  
M. Anthony MARTEIL

**COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :**

M. Frédéric LAUNAY  
M. Pierre BONNET

**COMMUNE DE MONTBERT :**

M Jean-Jacques MIRALLIÉ  
Mme Manuela GUILLET  
M. Christophe DOUILLARD  
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

**COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :**

M. Yannick FÉTIVEAU  
Mme Martine CHABIRAND  
M. Christophe LEGLAND  
Mme Bernadette GRATON  
Mme Marie-Anne DAVID  
M. Christian CHIRON

**COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :**

M. Patrick BERTIN  
Mme Nicole BATARD  
Mme Jessica BERTESCHE

**COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :**

M. Bernard COUDRIAU  
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :**

Mme Valérie BAUDRY  
M. Emmanuel GUILLET  
M. Frédéric SORET  
Mme Stéphanie FREUCHET  
M. Sébastien MICHAUD  
Mme Virginie MENARD  
M. Erwan PICCONE  
M. Xavier DOUAUD

Mme Marie-Thérèse CORGNIET absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA  
Mme Catherine DI DOMENICO, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric LAUNAY  
M. Patrick VOGELSPERGER, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD  
M. Pierre THERY, absent, a donné pouvoir à M. Loïc PLANET  
M. Stephan BEAUGÉ, absent, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET

M. Michel ALUSSON, absent

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre d'avancements de grade, des postes doivent être ouverts

**VU** le Code Général de la Fonction Publique ;

**VU** le tableau des effectifs ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs suite aux modifications présentées ;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun emploi relevant des grades cités ci-dessus n'est vacant au tableau des effectifs ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **CRÉÉ** les emplois suivants :

*Filière TECHNIQUE :*

**Création d'un emploi d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe temps complet 35h**

**Création d'un emploi d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe temps non-complet 22h**

*Filière SPORTIVE :*

**Création d'un emploi d'Educateur APS principal 2<sup>e</sup> classe temps complet 35h**

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer tout document relatif à ces modifications du tableau des effectifs,

Acte n° : DE138-C010725

Publié sur le site internet le : **07 / 07 / 25**

Fait à La Chevrolière, le 2 juillet 2025,

Le Président,

**Johann BOBLIN,**

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 02/07/2025

Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté